

 La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Bruxelles Woluwe - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

Sigle du programme: **MG2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
Conditions d'accès	7
Règles professionnelles particulières	8
Evaluation au cours de la formation	8
Formations ultérieures accessibles	8
Gestion et contacts	8

MG2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le programme du master de spécialisation en médecine générale vise à approfondir la connaissance de base acquise pendant le master en médecine pour la gestion et l'accompagnement des problèmes de santé rencontrés au niveau du premier échelon des soins de santé, et ce, par des stages encadrés, des enseignements de synthèse, des séminaires et des travaux supervisés. Elle prépare le candidat à l'obtention du titre professionnel de médecin généraliste.

Votre profil

Ce master est accessible aux deux conditions suivantes :

- être porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique;
- être porteur d'un document attestant qu'au terme de l'épreuve de sélection, le candidat est retenu comme candidat spécialiste en médecine générale, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La durée totale de la formation en médecine générale est de 3 ans.

Outre des enseignements théoriques et pratiques, elle comprend des stages plein temps réalisés auprès de médecins généralistes ou dans des services hospitaliers agréés par le Ministère de la santé publique et reconnus par la Faculté de médecine et de médecine dentaire.

Le programme de ce master totalise 180 crédits répartis sur 3 années d'études correspondant à 60 crédits chacune.

MG2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au travers de stages encadrés, d'enseignements de synthèse, de séminaires et de travaux supervisés, le programme du master de spécialisation en médecine générale vise à approfondir les connaissances acquises pendant le master de base pour la gestion et l'accompagnement des problèmes de santé rencontrés au niveau du premier échelon des soins de santé.

La formation prépare le candidat à l'obtention du titre professionnel de médecin spécialiste en médecine générale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme, d'une durée de 3 ans, est constitué d'un enseignement modulaire et de stages.

La durée du stage hospitalier est d'une durée maximale d'un an après l'obtention du diplôme du master de base.

Les stages en pays en voie de développement (PVD) sont autorisés et comptabilisés pour le quart de leur durée. Ces stages ne peuvent concerner qu'une année de formation complémentaire.

Les stages dans un pays de la Communauté européenne sont autorisés pour une durée maximale d'un an. Ces stages, en pays en voie de développement et dans un pays de la Communauté européenne, nécessitent un accord préalable de la commission d'agrément.

MG2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [180.0]

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel

1 2 3

○ Premier bloc annuel (60 crédits)

○ Modules de formation (10 crédits)

○ Modules obligatoires à la préparation de l'assistantat (6 crédits)

Ces activités sont organisées durant les deux premières semaines de l'année académique.

○ WMEGE2150	Habilités spécifiques du médecin généraliste (partie 1)	Cassian Minguet	FR [q1+q2] [12h] [2 Crédits] 🌐	X		
○ WMEGE2151	Soins à la personne et à la population (partie 1)	Cassian Minguet	FR [q1+q2] [12h] [2 Crédits] 🌐	X		

				Bloc annuel		
				1	2	3
○	WMEGE2152	Gestion de la pratique et développement professionnel personnel (partie 1)		FR [q1+q2] [12h] [2 Crédits]	X	
○ Modules au choix (4 crédits)						
<i>L'étudiant doit valider 4 crédits parmi les activités suivantes</i>						
⊗	WMEGE2153	Résolution de problèmes spécifiques de médecine générale (partie 1)		FR [] [12h] [2 Crédits]	X	
⊗	WMEGE2154	Questions approfondies de soins à la personne (partie 1)	Cassian Minguet	FR [] [12h] [2 Crédits]	X	
⊗	WMEGE2155	Questions approfondies de soins communautaires (partie 1)		FR [] [12h] [2 Crédits]	X	
⊗	WMEGE2156	Questions approfondies de gestion de cabinet (partie 1)	Cassian Minguet (coord.)	FR [] [12h] [2 Crédits]	X	
⊗	WMEGE2157	Questions approfondies de développement professionnel (partie 1)	Cassian Minguet	FR [] [12h] [2 Crédits]	X	
○ Séminaires de pratique accompagnée (4 crédits)						
○	WMEGE2159	Séminaires de pratique accompagnée (partie 1)	Cassian Minguet	FR [q1+q2] [50h] [4 Crédits]	X	
○ Travail personnel (6 crédits)						
○	WMEGE2158	Travail personnel, 1re partie : récit de cas		FR [q2] [] [6 Crédits]	X	
○ Stages (40 crédits)						
<i>L'étudiant choisit un type de stage (40 crédits - en pratique de médecine générale ou en service hospitalier), sachant que les stages hospitaliers effectués en 6e année de formation de base pourraient être valorisés (Arrêté Royal du 6/10/2017).</i>						
⊗	WMEGE9111	Stage de médecine générale en pratique de médecine générale, 1re année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [20 Crédits]	X	
⊗	WMEGE9112	Stage de médecine générale en pratique de médecine générale, 1re année, 2e partie		FR [q3] [] [20 Crédits]	X	
⊗	WMEGE9121	Stage de médecine générale en service hospitalier, 1re année, 1re partie		FR [q1+q2] [] [20 Crédits]	X	
⊗	WMEGE9122	Stage de médecine générale en service hospitalier, 1re année, 2e partie		FR [q3] [] [20 Crédits]	X	
○ Deuxième bloc annuel (60 crédits)						
○ Modules de formation (10 crédits)						
○ Modules obligatoires (6 crédits)						
○	WMEGE2250	Habilités spécifiques du médecin généraliste (partie 2)		FR [] [12h] [2 Crédits]		X
○	WMEGE2251	Soins à la personne et à la population (partie 2)	Cassian Minguet	FR [] [12h] [2 Crédits]		X
○	WMEGE2252	Gestion de la pratique et développement professionnel personnel (partie 2)		FR [] [12h] [2 Crédits]		X
○ Modules au choix (4 crédits)						
<i>L'étudiant doit valider 4 crédits parmi les activités suivantes</i>						
⊗	WMEGE2253	Résolution de problèmes spécifiques de médecine générale (partie 2)		FR [] [12h] [2 Crédits]		X
⊗	WMEGE2254	Questions approfondies de soins à la personne (partie 2)	Cassian Minguet	FR [] [12h] [2 Crédits]		X
⊗	WMEGE2255	Questions approfondies de soins communautaires (partie2)		FR [] [12h] [2 Crédits]		X
⊗	WMEGE2256	Questions approfondies de gestion de cabinet (partie 2)	Cassian Minguet	FR [] [12h] [2 Crédits]		X
⊗	WMEGE2257	Questions approfondies de développement professionnel (partie 2)	Cassian Minguet	FR [] [12h] [2 Crédits]		X
○ Séminaires de pratique accompagnée (4 crédits)						
○	WMEGE2259	Séminaires de pratique accompagnée (partie 2)	Cassian Minguet	FR [q1+q2] [50h] [4 Crédits]		X
○ Travail personnel (6 crédits)						
○	WMEGE2258	Travail personnel, 2e partie		FR [q2] [] [6 Crédits]		X

o Stages (40 crédits)

L'étudiant choisit un type de stage (40 crédits - en pratique de médecine générale ou en service hospitalier), sachant que les stages hospitaliers effectués en 6e année de formation de base pourraient être valorisés (Arrêté Royal du 6/10/2017).

WMEGE9211	Stage de médecine générale en pratique de médecine générale, 2e année, 1re partie		10 [q1+q2] [] [20 Crédits]			X
WMEGE9212	Stage de médecine générale en pratique de médecine générale, 2e année, 2e partie		10 [q3] [] [20 Crédits]			X
WMEGE9221	Stage de médecine générale en service hospitalier, 2e année, 1re partie		10 [q1+q2] [] [20 Crédits]			X
WMEGE9222	Stage de médecine générale en service hospitalier, 2e année, 2e partie		10 [q1+q2] [] [20 Crédits]			X

o Troisième bloc annuel (60 crédits)**o Modules de formation (10 crédits)****o Modules obligatoires (6 crédits)**

WMEGE2350	Habilités spécifiques du médecin généraliste (partie 3)		10 [] [12h] [2 Crédits]			X
WMEGE2351	Soins à la personne et à la population (partie 2)		10 [] [12h] [2 Crédits]			X
WMEGE2352	Gestion de la pratique et développement professionnel personnel (3e partie)		10 [] [12h] [2 Crédits]			X

o Modules au choix (4 crédits)

L'étudiant doit valider 4 crédits parmi les activités suivantes

WMEGE2353	Résolution de problèmes spécifiques de médecine générale (3e partie)		10 [] [12h] [2 Crédits]			X
WMEGE2354	Questions approfondies de soins à la personne (3e partie)		10 [] [12h] [2 Crédits]			X
WMEGE2355	Questions approfondies de soins communautaires (3e partie)		10 [] [12h] [2 Crédits]			X
WMEGE2356	Question approfondies de gestion de cabinet (3e partie)	Cassian Minguet	10 [] [12h] [2 Crédits]			X
WMEGE2357	Questions approfondies de développement professionnel (3e partie)		10 [] [12h] [2 Crédits]			X

o Séminaires de pratique accompagnée (4 crédits)

WMEGE2359	Séminaires de pratique accompagnée (partie 3)	Emilie Dumontier Jean-Marc Feron Marc Gilliaux Cassian Minguet (coord.)	10 [q1+q2] [50h] [4 Crédits]			X
-----------	-----------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	--	--	---

o Travail personnel (6 crédits)

WMEGE2358	Travail personnel, 3e partie		10 [q2] [] [6 Crédits]			X
-----------	------------------------------	--	------------------------	--	--	---

o Stages (40 crédits)

L'étudiant choisit un type de stage (40 crédits - en pratique de médecine générale ou en service hospitalier), sachant que les stages hospitaliers effectués en 6e année de formation de base pourraient être valorisés (Arrêté Royal du 6/10/2017).

WMEGE9331	Stage de médecine générale en pratique de médecine générale, 3e année, 1re partie		10 [q1+q2] [] [20 Crédits]			X
WMEGE9332	Stage de médecine générale en pratique de médecine générale, 3e année, 2e partie		10 [q3] [] [20 Crédits]			X
WMEGE9342	Stage de médecine générale en service hospitalier, 3e année, 2e partie		10 [q3] [] [20 Crédits]			X
WMEGE9343	Stage de médecine générale en service hospitalier, 3e année, 1re partie		10 [q1+q2] [] [20 Crédits]			X

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

MG2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera 2° précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux litteras 1° et 2° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du grade de master en médecine ou d'un grade académique similaire donnant accès au titre professionnel de médecin, obtenu en Belgique ou dans un pays membre de l'Union Européenne ;
- Etre habilité à exercer la médecine en Belgique (art.3 et 26 Loi coordonnée du 10/05/2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé) et ;
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine générale, au sein de la faculté de médecine de l'UCL (art. 112/1 du décret du 7 novembre 2013).

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection ainsi que le règlement peuvent être obtenus auprès du secrétariat de médecine générale.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent pas s'inscrire à ce programme. Seul le certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée d'un an leur est accessible.

Le master de spécialisation en médecine générale est une formation dont l'accès est contingenté. L'arrêté royal du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale est donc d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine générale.

Nul ne peut être admis aux études de master de spécialisation en médecine générale s'il n'a fait préalablement la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#)).

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Chacune des trois années de formation comporte

- une évaluation des modules de formation : présentiel et réalisation de travaux,
- la présentation des examens,
- une évaluation par le maître de stage qui dirige les séminaires de pratique accompagnée pour tous les candidats,
- une évaluation par le maître de stage de médecine générale.

De plus, la troisième année comporte une évaluation du travail de personnel sous la forme d'une défense orale réalisée devant un jury interuniversitaire.

Pondération des notes : les notes des activités obligatoires et au choix correspondent à 50% des points, la note de stage correspond à 50% des points.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La réussite de ce programme est une condition d'obtention de l'agrément auprès du ministère de la santé publique, ce qui autorise la pratique de la médecine générale en Belgique et l'accès au remboursement des soins de santé en Belgique.

GESTION ET CONTACTS

Secrétariat du CAMG

[Sabine Arend & Ayse Gençaga](#)

Tél. 02 764.53.44

Secrétariat facultaire MSCM

[Armand Lawson](#)

Tél. 02 764.20.30

[Anne Lepage](#)

Tél. 02 764.52.35

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](#) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](#)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission du master complémentaire en médecine générale ([CAMG](#))

Responsable académique du programme: [Cassian Minguet](#)

Autre(s) responsable(s) académique(s) du programme

- Responsable académique du master de spécialisation en médecine générale : Cassian: [Cassian Minguet](#)

Jury

- Président du jury: [Cassian Minguet](#)
- Secrétaire du jury: [Guy Beuken](#)

Personne(s) de contact

- Vice-président du master de spécialisation: [Guy Beuken](#)